

MONTLIARD

ANNEE 2020

BULLETIN MUNICIPAL

SOMMAIRE

Mot du Maire
Pages 2 à 3

Budget
Pages 4 à 5

SITOMAP
Pages 6 à 8

SIIS – APE
Pages 9 à 11

**SPANC – SYNDICAT
DES EAUX**
Pages 12 à 13

ADAPA
Pages 14 à 15

RGPD
Pages 16 à 17

Solidaires et Citoyens
Page 18

Confinement
Page 19

**Site Internet
Panneau Pocket**
Pages 20 à 23

Visite du préfet
Pages 24 à 25

**Recensement
personnes vulnérables**
Page 26

Fleurissement Voirie
Page 27 à 28

Les brèves
Pages 29 à 32

**Les animations
municipales**
Page 33

Les Associations
Pages 34 à 37

**Histoire Souvenirs
Hommages**
Pages 38 à 41

Récréation
Pages 42 à 44

LE MOT DU MAIRE



Mesdames, Messieurs, chers Montliardais,

Le conseil municipal et les employés municipaux se joignent à moi pour vous présenter nos vœux les plus sincères et chaleureux pour cette nouvelle année 2021.

Mon premier souhait sera que chacun d'entre vous, vos familles, vos proches se portent bien, compte tenu de la grave crise sanitaire que nous subissons.

Nous pensions et espérons tous voir un recul de la pandémie en cette nouvelle année, mais il faut bien se rendre à l'évidence, sans pessimisme, que nous ne revivrons pas dans l'immédiat, une année "normale" ...

Depuis maintenant dix mois, tous, nous souffrons, angoissés à chaque instant, que ce soit dans l'exercice de nos professions, pour nos enfants dans les écoles, le manque de contacts dans nos familles, l'absence des pratiques sportives et associatives, mais aussi de part une situation économique qui s'effondre au fil des mois dans de nombreux domaines !

Néanmoins, restons positifs et gardons l'espoir de pouvoir mieux nous protéger dans les prochains mois grâce à la vaccination, solution à mon goût indispensable notamment pour les personnes les plus vulnérables, mais aussi pour chacun de nous, pour aspirer à une vie quotidienne plus sereine, moins anxiogène.

De part cette situation sanitaire persistante, la municipalité ne pourra vous convier à la soirée des vœux comme habituellement fin janvier. C'est avec une grande amertume et une déception collective car nous apprécions particulièrement cet instant de convivialité. Nous avons donc décidé de remettre les récompenses pour le fleurissement et les jeunes diplômés aux habitants concernés par courrier lors de la distribution de notre bulletin municipal. Je félicite à ce titre les bénéficiaires pour leur contribution à l'embellissement de notre village ainsi que nos jeunes étudiants pour leur réussite à leur diplôme et la poursuite de leurs projets.

Durant cette année 2020, nous avons réalisé la pose de l'éclairage du parking et des abords de la salle des fêtes et l'achat d'une armoire sécurisée et ignifugée au secrétariat pour la protection de certains documents essentiels en cas de vol ou d'incendie.

L'acquisition d'un ensemble ordinateur portable et vidéoprojecteur a également été réalisée pour faciliter le travail et l'organisation des réunions pour les élus.

Ces investissements ont été subventionnés à 66% par le Conseil Départemental.

La municipalité a récemment souscrit au service Panneau-Pocket pour la diffusion d'informations essentielles afin de faciliter votre quotidien.

Comme en 2019, nous avons poursuivi notre programme de réfection et d'entretien sur l'ensemble de la voirie communale sur les portions les plus dégradées. Ces travaux d'entretien pèsent lourdement sur notre budget, comme vous pouvez le constater avec les chiffres communiqués pour une partie des réalisations, et de surcroit nous ne pouvons bénéficier d'aucune subvention à ce titre hormis la récupération de TVA.

J'attire particulièrement l'attention de certains utilisateurs de nos routes et chemins communaux car nous constatons une dégradation flagrante sur cette année écoulée, due à des passages répétitifs et non indispensables de véhicules tout-terrain et quads ... L'entretien des chemins comme pour les routes, incombe à la municipalité et vient donc grever financièrement le budget communal. Un signalement de ces agissements a déjà été déposé aux autorités et j'envisage de prendre des arrêtés municipaux afin de barrer et interdire le passage sur les portions concernées, si les faits se poursuivent.

Pour 2021, le conseil municipal se projettera sur la réalisation de réserves incendie sur deux secteurs dépourvus, Doru et les Hersants.

L'étude d'aménagement sécuritaire au Bourg, sur route départementale et arrêt de bus scolaire sera relancée afin d'en connaître objectivement le coût, la pertinence et l'échéance de réalisation sur les prochaines années.

Ce projet nécessitera l'obtention d'un taux de subvention maximal et indispensable à sa réalisation afin de maintenir un équilibre budgétaire viable pour notre commune.

La réalisation de massifs divers seront également réalisés sur le terrain communal et aux abords de la salle des fêtes, suite à une action de partenariat du Département du Loiret visant à soutenir l'activité de vente de plants de nos entreprises locales, suite à la crise sanitaire.

J'adresse mes remerciements à l'ensemble des agents municipaux pour leur professionnalisme et leur implication à la réussite collective ainsi qu'aux élus qui œuvrent dans l'objectif de l'intérêt général au sein de notre collectivité.

Je remercie également tous les membres de la commission du CCAS pour leur dévouement, notamment d'avoir assuré la distribution des colis de fin d'année pour nos aînés, le repas annuel d'octobre n'ayant pu avoir lieu.

Mes pensées vont aussi vers les membres des associations dont l'activité est en veille depuis ces dix derniers mois, et reste dans une incertitude pesante. Leur rôle d'animation de notre village, de maintien des liens sociaux et de convivialité est réduit à néant. Je leur souhaite de tout cœur de pouvoir reprendre leurs activités au plus vite et tout simplement vous accueillir comme ils aiment le faire.

Je remercie vivement l'ensemble des membres de la commission communication et les différents acteurs qui ont contribué à l'édition de ce bulletin municipal.

J'espère que celui-ci vous apportera transparence dans nos réalisations et sera source d'information et soutien dans vos démarches et besoins quotidiens.

Je termine en vous en souhaitant bonne lecture et je renouvelle à toutes et tous, mes vœux les plus sincères et cordiaux. Prenez soin de vous.

Bien Cordialement,

Didier BEAUDEAU

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

LE BUDGET

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement 2019		Recettes de Fonctionnement 2019	
Charges à caractère général	75 561,12 €	Excédent de fonctionnement reporté 2018	113 071,22 €
Charges de personnel	46 304,18 €	Produits des services	1 109,89 €
Atténuation de produits	13 839,47 €	Impôts et taxes	134 580,71 €
Autres charges de gestion courante	59 421,18 €	Dotations, subventions et participations	40 391,45 €
Charges financières	2 522,19 €	Revenus des immeubles	1 726,62 €
Charges exceptionnelles	330,00 €	Produits exceptionnels	61,75 €
Dépenses de Fonctionnement 2019	197 978,14 €	Recettes de Fonctionnement 2019	290 941,64 €
Excédent de fonctionnement 2019	92 963,50 €		
Total des dépenses de fonctionnement 2019	290 941,64 €	Total des recettes de fonctionnement 2019	290 941,64 €



LES INFORMATIONS MUNICIPALES

LE BUDGET

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Investissement

Dépenses d'investissement 2019		Recettes d'investissement 2019	
Remboursement emprunt	9 127,77 €	Excédent reporté 2018	78 739,25 €
Cession du droit d'utilisation des logiciels	1 523,40 €	Fonds de compensation de la TVA	3 060,00 €
Plantations d'arbres et d'arbustes	2 240,60 €	Taxe d'aménagement	3 182,57 €
Autres agencements et aménagement de terrains	3 360,00 €	Subvention Département	5 373,00 €
Équipements du cimetière	9 211,20 €		
Réseaux de voirie	6 618,56 €		
Installation de voirie	469,20 €		
Réseaux d'adduction d'eau	3 120,79 €		
Autre matériel et outillage d'incendie	157,60 €		
Œuvres et objets d'art	5 381,46 €		
Matériel de bureau et informatique	3 896,40 €		
Mobilier	2 037,24 €		
Autres matériels : escabeau, vitrines murales, ...	3 103,06 €		
Dépenses d'Investissement 2019	50 247,28 €	Recettes d'investissement 2019	90 354,82 €
Excédent d'investissement 2019	40 107,54 €		
Total des dépenses d'investissement 2019	90 354,82 €	Total des recettes d'investissement 2019	90 354,82 €

INFORMATIONS MUNICIPALES

LE SITOMAP



L'année 2019 a été marquée

par :

- Les travaux d'agrandissement et de réhabilitation de la déchèterie de Beaune La Rolande soit 714.000 €.
- L'installation dans cette déchetterie d'un système de chargement pour les gravats sécurisé pour les utilisateurs.
- L'installation dans certaines déchèteries de panneaux de signalisation listant les déchets acceptés par benne.
- L'aménagement d'une plateforme de rangement des bacs sur le site de Pithiviers.
- Des travaux d'entretien dans les 8 déchetteries.
- Un programme de lavage (intérieur et extérieur) de colonnes à verre.
- Un programme de rénovation des colonnes à verre existantes.
- La poursuite du travail pour faire disparaître les marches arrière sur le territoire
- La poursuite du suivi de collecte régulier par l'équipe du SITOMAP.
- Le travail effectué par le personnel à travers le suivi de collecte et les actions de communication semblent porter ses fruits. En effet, le taux de refus a baissé à 17.49%, il était autour de 22% depuis 3 ans.

Je remercie chaleureusement le personnel pour les efforts effectués avec les habitants, les bonnes pratiques en matière de tri doivent perdurer afin que les 1ers résultats encourageants se confirment et évoluent dans le bon sens.

Luc NAULEAU
Le Président

OPERATIONS 2020

- La réouverture de la déchèterie de Beaune-La-Rolande après rénovation.
- Un réaménagement de la déchetterie de Loury.
- La mise en place du nouveau règlement des déchetteries avec au préalable une amélioration de la signalétique (liée à la sécurité et à la circulation) et des consignes de tri (panneaux plus explicites sur le contenu des bennes) sur les déchèteries.
- Une 2^{ème} vague de lavage des colonnes à verre.
- Déployer des conteneurs à verre sur le territoire.
- Poursuivre l'opération d'aide financière aux personnes qui achètent un composteur.
- Poursuivre les aides aux communes afin de les aider à supprimer ou résoudre les points noirs de collecte.
- Des actions de communication ciblées pour favoriser les bonnes pratiques notamment dans les logements verticaux.
- Préparer l'avenir et anticiper l'échéance de 2022 pour mettre en œuvre les consignes de tri élargies.

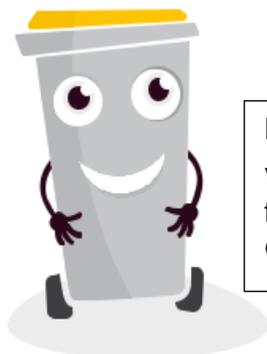
INFORMATIONS MUNICIPALES

LE SITOMAP



Attention, pour les bacs à ordures ménagères et à couvercles jaunes, aucun sac ou déchet en vrac ne doit déborder des bacs. Les couvercles des bacs doivent être bien fermés pour permettre au système de relevage des camions de fonctionner.

Pour que les bacs soient collectés, il est important que ceux-ci soient facilement accessibles (non cachés par des véhicules, pas trop en recul par rapport à la voie de circulation...), avec les poignées tournées vers la route, et les déchets non déposés en vrac sur le trottoir. Dans tous les cas, une fois le ramassage effectué, les bacs doivent être rentrés dès que possible.



Toutes les informations : <https://www.sitomap.fr/>

Le SITOMAP informe de l'ouverture de sa page Facebook !

Vous y découvrirez ses actualités : consignes de tri, report de collectes, fermetures exceptionnelles, horaires, travaux et fermeture des déchetteries, évènements, ... <https://www.facebook.com/sitomappithiviers45>

INFORMATIONS MUNICIPALES

LE SITOMAP

DECHETTERIE

Les déchets que l'on peut déposer :

- Les cartons
- Le bois
- Les déchets verts
- Le papier
- Le verre
- Le tout venant
- Les gravats
- La ferraille
- Les piles
- Les cartouches d'encre
- Les lampes
- Les batteries
- L'huile de vidange
- Les déchets dangereux
- Les déchets électriques (D3E)
- L'huile végétale de friture

Les déchets interdits :

- Les ordures ménagères
- Les cadavres d'animaux
- Les déchets organiques putrides
- Les produits radioactifs
- Les déchets explosifs
- Les médicaments
- Les déchets d'activité de soins
- Les pneus de tout type
- Les carcasses de voiture
- Les produits à base d'amiante
- Les bouteilles de gaz

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
						
BEAUNE	8h30 - 12h			8h30 - 12h		8h30 - 12h
LA ROLANDE	13h30 - 17h		13h30 - 17h	13h30 - 17h		13h30 - 17h

DÉPÔT DE DÉCHETS

Les dépôts des déchets devant les déchèteries sur la voie publique sont interdits sous peine d'amende.

(art R.632-1, R.644-2, R.635-8 du code pénal)



CONVENTION POUR LES PROS

Pour accéder aux déchetteries, les professionnels doivent signer une convention avec le SITOMAP et le prestataire de collecte afin de pouvoir décharger les 3m³/jour/déchetterie. Ils doivent respecter comme les autres usagers le règlement intérieur. Suivant la nature des déchets, les professionnels sont facturés. Plus de 1000 professionnels ont passé convention.

INFORMATIONS MUNICIPALES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INTERET SCOLAIRE

Boiscommun – Chemault – Montbarrois – Montliard

COMPOSITION DU BUREAU

Présidente : Odile COUILLARD

Vice-Présidents : Marie-Thérèse POMMIER, Didier BEAUDEAU

Secrétaire : Jean-Marie DESBOIS

Membres : Laurent BELLOEIL, Julien CHARRIER, Isabelle DE SA,
Sylviane GRILLON, Philippe CHESNOY, Dominique LEDUC,
Charles BERTRAND, Mathieu DESJARDIN.

EFFECTIFS DES ELEVES

Année scolaire 2020/2021 : 173 élèves contre 185 pour l'année scolaire 2019/2020

REOUVERTURE DES ECOLES MATERNELLE

ET PRIMAIRE APRES LE 1^{er} CONFINEMENT

ORGANISATION MISE EN OEUVRE



En maternelle : L'école des petits n'a été réouverte que le 8 juin. De ce fait, 3 élèves prioritaires ont été accueillis à l'école primaire dès le 12 mai.

La réouverture de la maternelle a permis d'accueillir 2 classes de 10 élèves. Puis, le 22 juin, l'ensemble des élèves a repris avec mise en œuvre des mesures sanitaires, lavage des mains avec distanciation, récréations séparées, et pas de contact entre les différentes classes -Voir en encadré page suivante le témoignage d'un parent-

En primaire : Des conditions et des aménagements plutôt favorables à la reprise qui s'est faite pour les élèves, sur 5 accueils étalés du 12 mai au 22 juin. Des mesures sanitaires ont été mises en place. Ainsi, sur 2 lieux se faisaient les entrées et les sorties de l'école. A l'extérieur de l'école, les entrées et sorties de classes permettent ainsi une circulation distancielle.

Beaucoup d'espace entre les élèves était prévu pour les récréations.

A noter qu'une partie des programmes n'a pu être abordée du fait du confinement et des mesures sanitaires en vigueur lors de la reprise.

Le travail à la maison a fait apparaître de gros écarts de suivi et de travail entre les élèves. Toutefois, les maires ont autorisé des prêts d'ordinateurs de l'école à plusieurs familles pendant le confinement.

Dès le 18 mai, la cantine a pu accueillir un maximum de 34 élèves, pour respecter les distanciations. Priorité a été donnée aux enfants de parents qui avaient repris le travail. L'assouplissement des règles, à partir du 22 juin a permis de revenir à un fonctionnement « normal ».

Les écoles ont disposé de matériels (masques et gel alcoolique) et de personnels nécessaires au nettoyage et à la désinfection régulière des sanitaires et des classes.

INFORMATIONS MUNICIPALES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INTERET SCOLAIRE

RENTREE DES CLASSES MATERNELLE ET PRIMAIRE EN SEPTEMBRE

Les mesures sanitaires déjà rodées ont été actées dans le règlement intérieur des écoles. Ces dispositions concernent :

- le lavage des mains avant et après la classe et les récréations,
- la même fréquence de lavage des tables par le personnel de service,
- l'aération des classes avant l'entrée des élèves et pendant les 2 services de récréations.

En primaire

A la rentrée du mois de novembre, tous les enfants portent un masque toute la journée et le changent le midi. Tous les adultes de l'école sont également concernés.

Constats et impressions du retour en classe des élèves après confinement et continuité pédagogique

Les enseignants ont constaté que les élèves étaient moins attentifs et, qu'il leur était difficile de se concentrer. Les règles de classe sont difficilement respectées, notamment savoir écouter les autres, être calme.

Les difficultés des élèves sont plus marquées avec un constat, il y a plus d'élèves très faibles en lecture à l'entrée au CE1. Pour exemple : 7 élèves sur 25 déchiffrent difficilement ou peu.

Des évaluations nationales des CP et CE1 ont été réalisées fin septembre. Ceci a permis de cibler les difficultés des élèves et ceux en difficulté. Il sera ainsi possible de pouvoir y remédier et apporter les aides et différenciations nécessaires. Les résultats ont été restitués aux parents. Une 2^{ème} évaluation nationale aura lieu ce début d'année.

La continuité pédagogique a été renforcée entre les classes pour pallier les difficultés des élèves, à la suite du confinement. Il y a eu plus d'échanges entre les enseignants. Ce fait est dû à l'arrivée de deux nouvelles enseignantes dans l'école.

TEMOIGNAGE D'UN PARENT

UNE EQUIPE AU TOP !

Ma fille a fait sa première rentrée scolaire, cette année justement, en pleine période de la COVID 19 et comme tous les parents, nous étions soucieux.

J'ai pu constater, une bonne organisation mise en œuvre par les enseignants et les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé Des Ecoles Maternelles) qui ont respecté très sérieusement les règles sanitaires.

Dès le 1^{er} jour, respect de la distanciation d'un mètre par un marquage au sol (point orange). A la porte de la classe, distribution de gel hydroalcoolique obligatoire avant d'entrer dans la salle et limitation du nombre d'enfants, pas plus de 4, avec leurs parents dans la pièce. Aucun laisser-aller autorisé, port du masque obligatoire pour les enseignants et les parents, ce qui était respecté avec vigueur. Chacun son tour pour accéder à la salle, une fois le premier groupe de parents sorti, le second a pu faire son entrée.

Depuis la rentrée, tout est bien respecté, même les enfants ont compris l'importance du respect de ces règles, et les documents et supports fournis par l'école nous permettent de partager, d'échanger avec eux et de répondre aux questions qu'ils peuvent se poser.

Notre fille est très sensibilisée à ces pratiques. C'est le ressenti que l'on a quand on lui parle du virus.

En résumé, je trouve donc que les enseignants ont tous respecté le protocole sanitaire mis en place et qu'ils sont très professionnels.

Une équipe vraiment au top !

INFORMATIONS MUNICIPALES

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES



Les Canailles

L'APE est ouverte à tous les parents des enfants scolarisés à BOISCOMMUN.

COMPOSITION :

Présidente Michaëla RYAN.
Présidente adjointe Magali ANDRUSEVIZ,
Secrétaire Marine HERVÉ,
Trésorière Karine MONTIER,
Trésorière adjointe Angélique GERVAISE.

L'APE Les Canailles, avec 5 mamans d'élèves très motivées, a repris du service en 2016, après de nombreuses années de sommeil.

L'APE organise diverses manifestations annuelles telles que brocantes spéciales enfants, zumba et des ventes diverses (sapins de Noël, chocolats à Pâques et à Noël, café, thé, fromages, bulbes, ...) dans l'objectif de récolter des fonds qui sont ensuite réinvestis dans différents projets :

- **Pédagogique :**
Réalisation de marelles et tracés dans les cours des écoles,
Jeux extérieurs,
Achats d'un iPad et d'une télévision.

- **Ludique :**
Location de structures gonflables pour les Kermesses
Organisation d'événements devenus incontournables pour les enfants :
 - o Le Carnaval de Printemps
 - o La chasse aux œufs de Pâques



Parents ou Grands-Parents :

L'APE fait régulièrement appel aux bénévoles afin de participer à l'organisation des événements. Et si vous ne pouvez les aider physiquement, faites-le au travers de gâteaux ou de crêpes pour les enfants.

INFORMATIONS MUNICIPALES

LE SPANC

Il a pour rôle de contrôler et entretenir les installations d'assainissement non collectif des habitants de la Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais.

Le service d'assainissement non collectif dessert 7 138 habitants pour un nombre total de 17 722 habitants sur l'ensemble du territoire soit un taux de couverture au 31 décembre 2019 de 40.28 %.

Au 1^{er} janvier 2020, le territoire du SPANC intègre également le Malesherbois et devra gérer au total 3 700 installations non collectifs. Une incontournable hausse des tarifs a donc eu lieu dès le 1^{er} janvier 2020.

Nouvelle tarification				
Type de prestation	Unité	H.T.	TVA	TTC
Contrôle conception	1	104,54€	10%	115,00€
Contrôle réalisation	1	100,00€	10%	110,00€
Réexamen ou contre visite complémentaire	1	100,00€	10%	110,00€
Diagnostic initial	1	141,82€	10%	156,00€
Diagnostic cession de bien	1	141,82€	10%	156,00€
Contrôle de bon entretien bon fonctionnement	1	141,82€	10%	156,00€
Forfait pour absence de rendez-vous diagnostic et contrôle	1	72,73€	10%	80,00€
Avis sur Certificat d'urbanisme	1	45,45€	10%	50,00€



Retrouvez sur notre site internet les tarifs relatifs à la prestation vidange.

<https://www.montliard.fr/>

LE SYNDICAT DES EAUX DE BOISCOMMUN

Représentants pour notre commune : Philippe FAZILLEAU - Jean-Louis SEVIN

Une modification de l'article 14 du règlement intérieur applicable au 1/11/2020 était jointe à votre facture d'eau concernant les installations intérieures de l'abonné et les interdictions. Voici quelques extraits des interdits et sanctions :

- D'user de l'eau autrement que pour un usage personnel et notamment d'en céder ou d'en mettre à disposition d'un tiers sauf en cas d'incendie,
- De pratiquer tout piquage ou orifice d'écoulement sur le tuyau d'amenée de son branchement depuis sa canalisation publique jusqu'au compteur,
- De modifier les dispositions du compteur, d'en gêner le fonctionnement, d'en briser les plombs ou cachets,
- De faire sur son branchement des opérations autres que la fermeture ou l'ouverture des robinets d'arrêt ou du robinet de purge.
- Toute infraction au présent article expose l'abonné à la fermeture immédiate de son branchement avec une mise en demeure 15 jours avant, notifiée à l'abonné. De même, la prise frauduleuse d'eau déclenchera l'application d'une consommation forfaitaire de 1 000 m³, appliquée au tarif en vigueur au moment de la constatation.

Retrouvez l'intégralité de l'article 14 sur notre site Montliardais :

<https://www.montliard.fr/vie-pratique/environnement-et-urbanisme/gestion-de-leau/>

INFORMATIONS MUNICIPALES

LE SYNDICAT DES EAUX DE BOISCOMMUN

LES CHIFFRES CLÉS

1 460 clients desservis en 2019, ce qui représente une stagnation par rapport à l'année 2018.

178 768 m³ livrés au réseau d'eau potable du SIAEP de Boiscommun.

126 324 m³ de facturés sur 2019

100% de qualité de l'eau distribuée

QUALITÉ DE L'EAU EN 2020

Le dernier prélèvement d'analyse de l'eau potable a été effectué le 23/10/2020.

L'eau d'alimentation est conforme aux exigences sanitaires en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Que ce soit la conformité bactériologique ou physico-chimique.

Les exigences de qualité auxquelles doivent satisfaire les valeurs mesurées pour chaque paramètre sont précisées par le Code de la santé publique, en application de la Directive européenne 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

En France, les exigences de qualité sont classées en deux groupes :

► **Des limites de qualité** pour les paramètres dont la présence dans l'eau induit des risques immédiats ou à plus ou moins long terme pour la santé de la population. Ces limites de qualité concernent, d'une part, les paramètres microbiologiques et d'autre part, une trentaine de substances indésirables ou toxiques (nitrates, métaux, solvants chlorés, hydrocarbures aromatiques, pesticides, sous-produits de désinfection, etc.).

► **Des références de qualité** pour une vingtaine de paramètres indicateurs de qualité, témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Ces substances, qui n'ont pas d'incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations de traitement ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

Projet à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Sécurisation du captage	Montant prévisionnel 21 500€ HT
-------------------------	---------------------------------

Programme pluriannuel de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Remplacement de compteur	Prévu en 2020	Montant prévisionnel 7 000€
--------------------------	---------------	-----------------------------

INFORMATIONS MUNICIPALES



ADAPA

L'association d'Aide à Domicile Aux Personnes Agées et handicapées de BEAUNE LA ROLANDE est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901.

Elle a été créée le 6 décembre 1978 à l'initiative de Monsieur CHATEL, Maire de BEAUNE LA ROLANDE et conseiller général du Loiret et de Madame DEROIN, assistante sociale.

L'ADAPA dispose de l'**agrément qualité n° SAP 315064550** du 25/02/2013. Elle est membre du réseau UNA : l'**Union Nationale des Associations de soins et de services à domiciles**.

Certifiée **ISO 9001**, l'ADAPA est engagée dans une démarche qualité continue.



L'Association couvre les 18 communes du canton de BEAUNE LA ROLANDE : et quelques villages aux alentours. Tels que : Bordeaux en Gâtinais, Boynes, Corbeilles en Gâtinais, Givraines, Gondreville.

Chaque commune est membre de droit de l'association. A ce titre, elle nomme 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) qui font partie du Conseil d'Administration.

Pour Montliard :

Titulaire : M. Philippe DRIARD
Suppléant : Mme Martine GUILLET

Seuls les titulaires (ou les suppléants en cas d'absence des titulaires) ont droit de vote.

Une assemblée générale est organisée annuellement afin de présenter le rapport moral et financier de l'année écoulée.

FONCTIONNEMENT

Lors de l'Assemblée Générale il est procédé à l'élection des membres du bureau parmi les administrateurs qui en font la demande.

Suite à l'Assemblée Générale du 9 novembre 2020 le bureau de l'ADAPA est ainsi constitué :

Président : M. Philippe DRIARD
Vice-Présidente : Mme Bernadette DURAND
Trésorière : Mme Liliane PERICAT
Secrétaire : M. Thierry SURATEAU

LE PERSONNEL Pour mener à bien sa mission, l'ADAPA emploie 52 personnes

Personnel administratif

Personnel d'intervention

4 personnes à temps complet : Responsable d'entité : Mme Véronique GARNIER Responsable de secteur : Mme Sonia DESBOIS Secrétaire : Mme Laura LABSOLU Comptable : Mme Sarah LEONACHE	48 salariés (46 femmes et 2 hommes) - 35.95 équivalent temps plein Agents à domicile 50 % - Employés à domicile 36 % - Auxiliaires de vie 14 %
---	--

INFORMATIONS MUNICIPALES

ADAPA



LES MISSIONS

- Accompagnement à domicile des personnes en perte d'autonomie, en retour d'hospitalisation, personnes souffrant de handicap, malvoyantes,
- Aide aux aidants familiaux qui ont besoin d'être soulagés,
- Aide à la toilette, à l'habillage, à l'alimentation, à la prise des repas, à la prise de médicaments,
- Accompagnement et aide dans les tâches domestiques (courses, préparation des repas),
- Entretien du linge, repassage,
- Aides dans les démarches administratives,
- Service de portage de repas à domicile 7j/7,
- Capacité à intervenir en urgence,
- Gestion des sorties d'hospitalisation, mise en place rapide d'une aide suivant l'état de santé de la personne (24 heures).

LES REALISATIONS 2020

A fin novembre, ont été effectuées 56 791 heures d'intervention et livrés 10 804 repas.

A MONTLIARD, 119 repas pour 2 usagers.

À la suite de la crise sanitaire COVID -19, nous avons perdu 1 372 heures de prestation lors du 1^{er} confinement.

LES PROJETS 2021

Toujours mieux vous servir et favoriser le maintien de nos aînés à domicile.

Pour ce faire, l'association prévoit :

Le renouvellement de son véhicule isotherme de portage de repas qui a 8 ans et affiche presque 200 000 km.

La modernisation de son réseau téléphonique et liaison internet afin d'être jointe encore plus facilement.

Toute l'équipe de l'ADAPA du BEAUNOIS vous souhaite une bonne année 2021

Pour contacter l'Association

ADAPA du BEAUNOIS
1, mail ouest
45340 BEAUNE-LA-ROLANDE
Tél. : 02 38 33 30 83

[E-mail : adapa-beaune@wanadoo.fr](mailto:adapa-beaune@wanadoo.fr)



INFORMATIONS MUNICIPALES

Règlement général de la protection des données

Depuis Avril 2016, c'est la nouvelle réglementation européenne encadrant les droits et obligations des entreprises et des institutions publiques en matière de collecte et de traitement des données personnelles des citoyens.

Une donnée à caractère personnel, c'est quoi ?

Il s'agit de toute information relative à une personne physique susceptible d'être identifiée, directement ou indirectement, que ces informations soient confidentielles ou publiques.

Par exemple : un nom, une photo, une empreinte, une adresse postale, une adresse mail, un numéro de téléphone, un numéro de sécurité sociale, un matricule interne, une adresse IP, un identifiant de connexion informatique, un enregistrement vocal, etc.

Pourquoi protéger nos données personnelles :

Ce que nous cherchons sur Google, commandons sur Amazon, nos amis sur Facebook, nos historiques de parcours avec notre GPS (et bien d'autres encore) sont des précieuses informations sur qui nous sommes, ce que nous aimons, ce que nous voulons, nos habitudes de vie ou encore nos orientations politiques.

Mais certaines données sont encore plus personnelles : nos opérations bancaires, les opérateurs de téléphonie, nos assurances, nos soins de santé, les services publics et administrations, toutes nos « carte à puce ».

Sans loi pour protéger nos données et encadrer leur utilisation, nous serions la cible de publicité encore plus ciblée, d'une information encore plus maîtrisée ou orientée ou pire d'un état policier, d'un système totalitaire.

CE QUE CELA CHANGE POUR VOUS

Nous devons vous demander explicitement votre consentement pour chaque démarche.

Il n'y aura plus de demande globale.

Les informations collectées ne devront répondre qu'aux stricts besoins de la demande.

Par exemple un seul moyen de contact : votre adresse, votre e-mail ou votre numéro de téléphone.

Vous déménagez ? Demandez à ce que la mairie transmette vos données personnelles au lieu de votre nouvelle résidence.

Les données personnelles vous concernant vous appartiennent.

À tout moment, vous pouvez demander à les consulter, les modifier ou les supprimer.

Pour chaque photo que nous souhaitons publier dans notre bulletin municipal, nous vous demanderons votre consentement écrit.

Le RGPD vous semble compliqué ?

Votre équipe municipale est là pour vous aider, répondre à vos questions concernant le RGPD ou l'utilisation de vos données personnelles au sein de la mairie.

Vous pouvez nous rencontrer à la mairie ou nous contacter depuis notre site internet ou par mail.

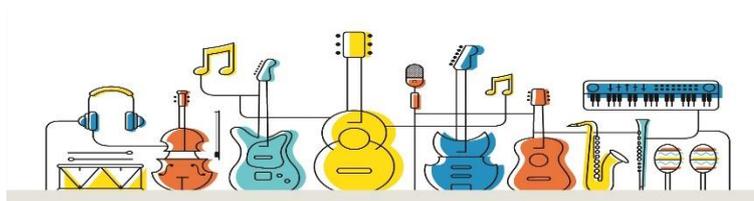
INFORMATIONS MUNICIPALES

ENTENTE INTERCOMMUNALE ECOLE DE MUSIQUE DU BEAUNOIS

L'ECOLE, C'EST :

4 professeurs

8 disciplines enseignées



Accordéon, batterie, clarinette, guitare, piano, saxo, trombone, trompette ainsi que éveil et initiation musicale.

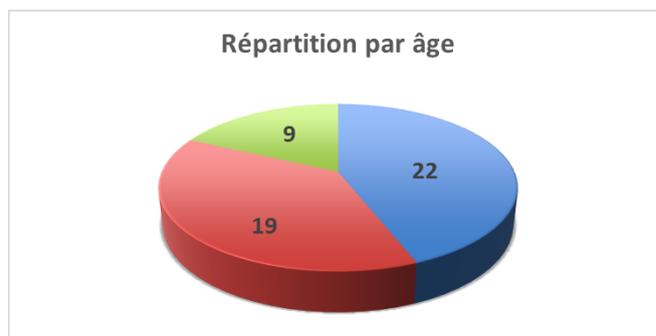
En 2019 – 2020 : 50 élèves dont 4 extérieurs du territoire.

2 élèves sont inscrits dans notre village.

L'école de musique fonctionne grâce à une entente entre 17 communes du Beaunois.

REPARTITION PAR AGE

- Moins de 10 ans
- Plus de 10 ans et moins de 18 ans
- Plus de 18 ans



CRISE SANITAIRE/CONFINEMENT

Pendant cette période, mise en place de cours à distance (sauf pour l'éveil, l'initiation et la formation musicale). 27 concernés :

-Guitare 7 – Piano 10 – Saxo Trompette 3 – Batterie 4 – Accordéon 3.

Seuls ces élèves se sont acquittés de leur cotisation. Une contribution supplémentaire a été demandée à chaque commune pour assurer l'équilibre budgétaire.

RENTREE 2020 / 2021

Au 15/09/2020 : 35 inscrits dont 7 nouveaux.

DATES DES MANIFESTATIONS 2021 (sous réserve de mesures sanitaires)

Heures musicales :

- samedi 27 mars 2021,
- lundi 17 mai 2021.

CONTACT ECOLE :

02 38 33 92 74 ou ecolemusique.beaunois@pithiveraisgatinais.fr



VIE DE LA COMMUNE

SOLIDAIRES ET CITOYENS

Préservons notre cadre de vie dans notre village Montliardais

En tant que riverain et / ou propriétaire :

Nous sommes soucieux d'élaguer régulièrement les arbres, arbustes ou haies proches des routes, voies communales et chemins ruraux, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des engins agricoles, des piétons ; qu'ils ne cachent pas les panneaux de signalisation, ne masquent pas la visibilité en intersection de voirie ; qu'ils n'empiètent pas sur les lignes téléphoniques et électriques. **Tout incident sera à la charge du propriétaire.**

En tant qu'agriculteur :

Nous sommes vigilants à l'état des plaques de ciment des regards (couvertres cassés ou inexistantes, regards détériorés) dans nos champs et en bordure des chemins afin de permettre aux promeneurs avec leurs chiens et randonneurs de profiter de notre campagne en toute sécurité.

En tant qu'habitant :

Nous veillons au bien-être des autres en circulant normalement sur les routes de notre village, sans excès de vitesse. Nous évitons les nuisances sonores des véhicules motorisés, nous n'empruntons pas à vive allure avec motos et 4x4, nos voies communales, qui sont aussi des chemins de randonnées. Nos familles avec des enfants et nos aînés doivent pouvoir se promener librement à pied ou à vélo sans danger. **Les voies et chemins privés restent interdits à tous.**

Nous préservons notre environnement en faisant un tri responsable et avons à cœur de respecter notre espace de vie et celui des autres en rangeant nos bacs juste après le ramassage par le SITOMAP.

Ce sont toutes ces pratiques qui rendent agréable notre vie dans notre petit village Montliardais. De chacun de nous dépend le maintien et l'amélioration de notre cadre de vie au quotidien !



Erreur de tri dans un container collectif d'ordures ménagères. L'emballage carton comprend un lampadaire, et des pots de peinture sont au fond du bac



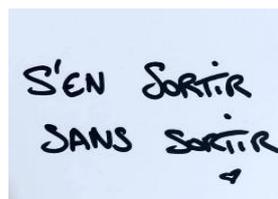
Dépôt sauvage près du BAC à verres dans le Bourg



BACS restés sur trottoir plusieurs jours après le ramassage SITOMAP

VIE DE LA COMMUNE

CONFINEMENT



NOTRE ENQUETE

La situation était la même pour tous, lors des 2 confinements que nous venons de vivre mais vécue différemment sur le plan des activités quotidiennes et de l'ouverture sur l'extérieur. Avec ou sans travail, il fallait occuper le temps passé à la maison.

Les habitudes et activités jardinage, lecture, bricolage, promenade :

Elles ont fait parties du quotidien et ont été poursuivies au-delà du mois de mai. Ces bonnes pratiques de détente sont maintenant adoptées et sont adaptées au temps à y consacrer, pour ceux dont l'activité professionnelle a repris plus intensément. Des travaux manuels, délaissés par certains depuis plusieurs années, ont été repris, tels nous le dit une habitante « une broderie au point de croix commencée il y a plus de 20 ans ». Certains, déjà passionnés dans un domaine, ont consacré plus de temps à cette passion, tel ce beau miroir joliment agrémenté de mosaïque que nous fait découvrir une Montliardaise.



La communication autrement :

Vous avez appris à communiquer différemment avec vos amis et votre famille en utilisant tous les moyens de communication désormais accessibles à tous. Ces contacts demeurent et sont désormais acquis. Certains ont même créé un véritable réseau familial.

Les échanges avec les voisins :

Pas de changement dans ce domaine relationnel, les bonnes relations avec les voisins se sont poursuivies et l'entraide s'est naturellement mise en place comme à l'habitude. Malgré tout, les aînés ont fait l'objet de plus d'attention par une prise de nouvelles plus régulières.



Le temps passé devant la TV, l'ordinateur, le téléphone, les jeux :

Il semble que ce moyen de distraction ait eu du succès et que le temps consacré aux divertissements, mais aussi aux émissions culturelles ait considérablement augmenté pendant cette période. Un grand retour des jeux de société en famille.

Les activités inhabituelles :

Certains en ont profité pour faire la sieste, s'adonner au jardinage pour récolter fruits et légumes alors qu'ils n'avaient jamais utilisé un outil de jardinage ou tout simplement consacré du temps à la lecture ou l'écriture, l'un d'entre vous nous dit « j'ai rédigé un journal de bord ».

La solidarité et l'entraide :

Tout naturellement elle s'est mise en place. Des initiatives d'entraide ont vu le jour. Faire les courses pour les voisins en même temps que les siennes, acheter la baguette de pain pour l'un, aller chez le pharmacien pour l'autre ou tout simplement appeler nos aînés, discuter avec eux, prendre de leurs nouvelles.

Merci à ceux et à celles qui nous ont répondu à notre questionnaire et nous ont permis de vous faire partager un peu du vécu de ces périodes de confinement.

VIE DE LA COMMUNE

NOTRE SITE INTERNET MONTLIARDAIS

Depuis le 23 novembre 2019, notre commune dispose d'un nouveau site internet qui doit répondre aux attentes et aux besoins de chacun d'entre vous afin d'obtenir des informations utiles et complètes au quotidien et en lien avec la vie de notre commune : <https://www.montliard.fr/>

QUESTIONNAIRES DE SATISFACTION

Nous vous avons sollicité pour obtenir votre avis afin de nous aider à améliorer son contenu en matière de fonctionnalités et de communication.

Nous remercions toutes les personnes qui ont répondu à cette demande.

Les retours de questionnaire s'avèrent très positifs puisque la majorité des réponses nous confirme que la navigation sur le site est facile, le contenu lisible, attractif et que la plupart d'entre vous trouve facilement l'information recherchée qui correspond à leurs attentes et besoins dans son ensemble.

Nous avons eu des remarques pour compléter les rubriques du site notamment « mon village » pour le Blason, la création des pages « travaux et projets » et « objets trouvés ». Par ailleurs, nous avons enrichi nos images et nos illustrations suivant vos préconisations.

Votre avis nous intéresse, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions par mail : mairie.montliard@wanadoo.fr

LA GRC Gestion de la Relation Citoyen



Cette application permet d'effectuer vos démarches en ligne directement auprès de la mairie ou d'un autre organisme. Il suffit de cliquer sur l'icône « Démarches en ligne » de notre page d'accueil.

Vous accédez, à la page de la GRC (Gestion de la Relation Citoyen). Alors, il vous suffit de vous inscrire pour créer votre compte et effectuer la démarche souhaitée.

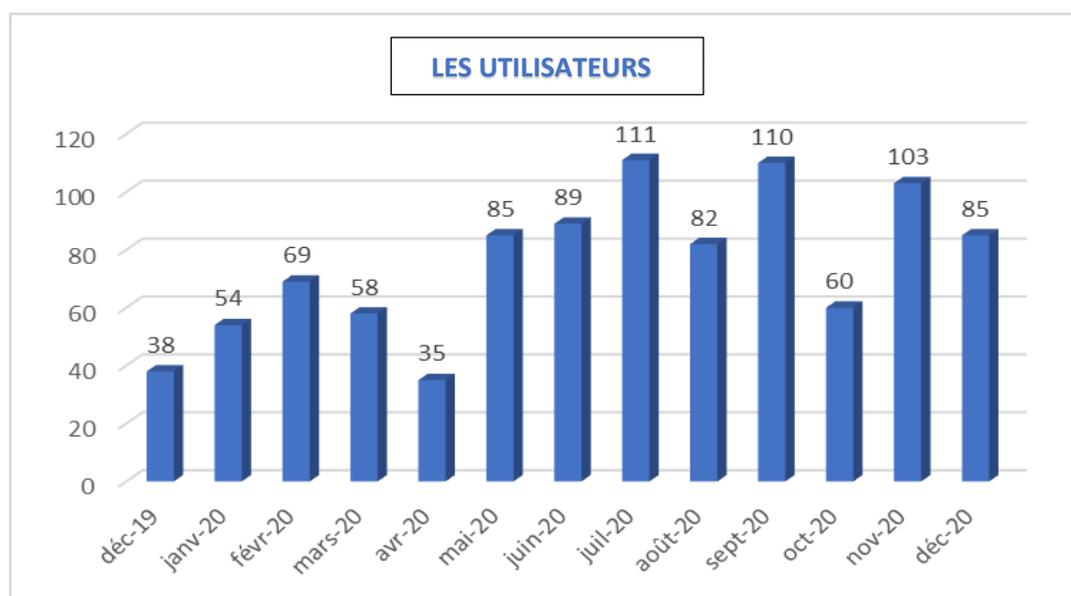
Le secrétariat de la mairie recevra un mail faisant suite à votre demande et traitera celle-ci dans les meilleurs délais.

VIE DE LA COMMUNE

STATISTIQUES DE NOTRE SITE INTERNET

<https://www.montliard.fr/>

Après une mise en ligne en décembre 2019, un 1^{er} bilan s'impose en termes d'utilisation et de visualisation des informations contenues dans notre site internet.



Soit un total de 979 utilisateurs sur ces 13 mois.



L'analyse de ces résultats nous permet d'avoir une vision globale sur l'utilisation de notre site internet et de gérer au mieux, les priorités de publication, pour conserver l'attractivité souhaitée. Chacun doit pouvoir y trouver les informations dont il a besoin au moment où elles lui sont nécessaires.



VIE DE LA COMMUNE

PANNEAU POCKET



Ce système simple et efficace permet de vous prévenir instantanément, par notification sur votre smartphone et / ou tablette mais également sur votre ordinateur, des alertes et des informations de votre commune. Toutefois, cette application nécessite que vous disposiez d'un accès internet.

Il est important que chacun d'entre vous prenne connaissance de toutes ces informations urgentes qui étaient jusqu'à présent diffusées régulièrement sur notre site internet. Nous ne remettons pas en question nos notes d'informations et notre bulletin municipal qui sont des supports de communication « papier » indispensables.

Toutefois, certaines informations doivent être diffusées très rapidement et il ne nous est pas possible de procéder à une distribution massive de notes dans des délais très courts.

Bien entendu, nous vous accompagnons dans cette démarche. Si vous avez des questionnements ou des difficultés à installer cette application, il est très important de vous manifester auprès de nous en appelant notre secrétariat de mairie et en laissant vos coordonnées téléphoniques afin que nous puissions vous recontacter.

INSTALLATION SUR LE TELEPHONE

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

EN 4 CLICS

- Ouvrez votre application "Play Store", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette
- Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste
- Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir"
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

GET IT ON
Google Play

Download on the
App Store

EXPLORE IT ON
AppGallery



VIE DE LA COMMUNE

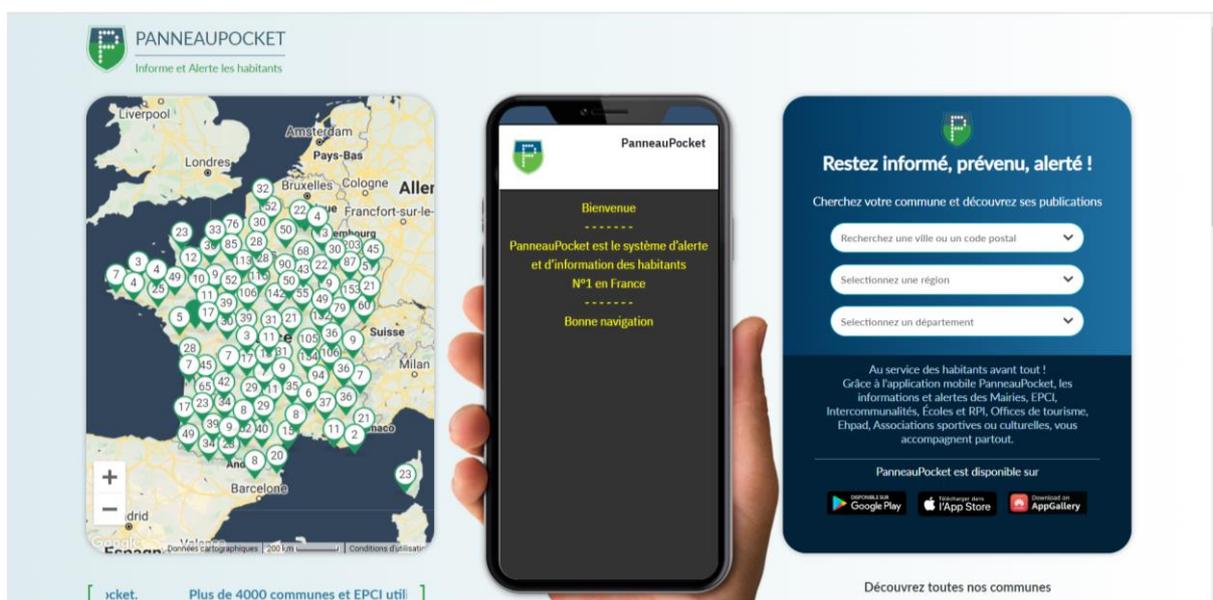
PANNEAU POCKET

INSTALLATION SUR L'ORDINATEUR

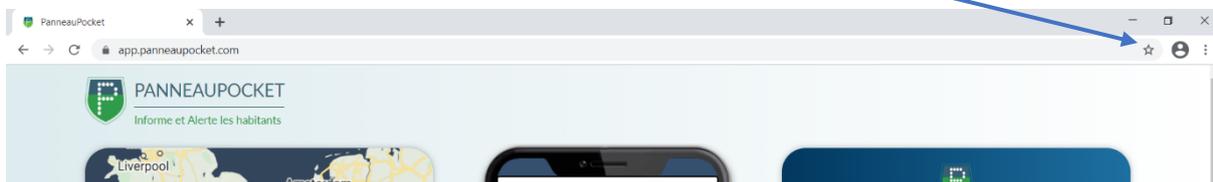
Dans la barre de recherche de votre navigateur vous renseignez le lien ci-dessous.

<https://app.panneaupocket.com/>

Cet écran apparaîtra. Il vous suffira alors de renseigner « Montliard » dans la zone à droite et vous accéderez en direct aux infos de notre commune.



Puis, vous enregistrez **dans vos favoris** (petite étoile) votre application comme vous le faites pour d'autres sites que vous consultez régulièrement.



Nous vous aiderons dans la démarche si nécessaire. Contactez notre secrétariat de mairie.

mairie.montliard@wanadoo.fr ou par téléphone au 02 38 33 72 59



VIE DE LA COMMUNE

VISITE DU PREFET CHEZ UN AGRICULTEUR

Le Préfet du Loiret et de la région Centre-Val de Loire, Pierre POUESSEL, était à Montliard ce 20 juin 2020. Invité par la Chambre d'Agriculture du Loiret, le Préfet souhaitait un échange sur les différents problèmes que rencontrent les agriculteurs en ce moment. C'est l'exploitation de Thierry PEGUY qui a été choisie pour le recevoir.

Plusieurs sujets ont été évoqués par l'agriculteur - lire le témoignage- mais le sujet principal évoqué au Préfet et appuyé par le Syndicat Betteravier présent, la CGB du Val de Loire, était le problème des néonicotinoïdes ou jaunisse des betteraves.

Pour comprendre : Jusqu'à l'année dernière, les semences utilisées en agriculture étaient enrobées d'une substance -les néonicotinoïdes- qui permettait à la plante de lever, sortir de terre et pousser durant 4 à 6 semaines sans être attaquée par les pucerons et, ensuite le cas échéant, avec une petite dose d'insecticide, la plante était protégée. Cette substance est interdite en France depuis 2018.

Cette année, les betteraves ont subi une invasion de pucerons, comme chacun a pu aussi le constater dans son jardin sur ses légumes. Or, ces pucerons sont vecteurs d'une maladie qui se nomme la jaunisse qui est plus ou moins visible sur les cultures en cours de végétation, mais très dommageable avec des pertes de 50 % à 100 % de la récolte. C'est ainsi que vous avez pu voir des champs de betteraves totalement jaunes. Les betteraviers ont essayé de mettre les deux applications d'insecticides autorisés mais avec des attaques de pucerons sur des plantes trop jeunes, elles ont été victimes de cette jaunisse qui empêche tout développement normal.

Sur l'exploitation agricole de Thierry PEGUY le Préfet a pu constater l'impact des pucerons. En effet, notre agriculteur avait une parcelle d'orge d'hiver dont la moitié avait reçu un insecticide à l'automne pour prévenir d'une éventuelle attaque de pucerons et l'autre moitié n'avait pu être traitée à cause des conditions climatiques. La différence visuelle était plus que parlante.

Aucun insecticide ne peut remplacer les néonicotinoïdes sur betteraves. C'est pourquoi, il a été demandé à M POUESSEL d'intervenir auprès de l'état pour une réintroduction des néonicotinoïdes.

Les néonicotinoïdes

Interdits en France depuis 2018, les pesticides pourraient être autorisés quelques années de plus dans les champs de betteraves. Ses effets néfastes sur l'environnement sont avérés mais il n'y a pas vraiment d'alternative pour lutter contre la jaunisse de la betterave.

En octobre 2020, le projet de loi ré-autorise jusqu'en 2023 l'usage des insecticides néonicotinoïdes pour les seules cultures de la betterave sucrière, menacée par le virus de la jaunisse. Ce virus, transmis par des pucerons, entraîne des baisses de rendements, qui menace la filière betterave.

Il y a peu de sucrerie en France et chaque fermeture de sucrerie est définitive. Cette reconduction permettrait de préserver la vie de nos sucreries dans l'attente de recherches rendant les betteraves plus résistantes à la jaunisse.

VIE DE LA COMMUNE

TEMOIGNAGE D'UN AGRICULTEUR

Les problèmes rencontrés par Thierry PEGUY en particulier mais par de nombreux agriculteurs aujourd'hui pour continuer à faire vivre leur exploitation agricole

> Notre agriculteur cultive aujourd'hui des céréales : blé, orges de printemps et d'hiver, essentiellement en multiplication de semences pour la firme LIMAGRAIN mais aussi du colza, tournesol et du pois. Il a d'ailleurs exprimé ses inquiétudes sur la suppression du Round up qui lui garantissait de produire des semences pures et qu'il craignait de perdre cette activité au profit d'autres agriculteurs européens qui n'ont pas ces mêmes contraintes.

> Il a également expliqué qu'il avait essayé la culture du chanvre durant 3 ans, pour se diversifier car elle ne demande aucun traitement. Cela a abouti à un échec car l'usine qui lui avait proposé ces contrats n'avait pas débouché et son avenir était très compromis. D'ailleurs la dernière récolte de notre agriculteur est toujours sous son hangar et bien sûr, non payée.

> Thierry PEGUY a aussi évoqué, son passé d'éleveur de vaches charolaises, activité, qu'il a d'ailleurs cessée en 2016 car l'élevage disparaît progressivement dans notre campagne, aussi bien pour la viande que pour le lait, les prix étant inadaptés. Il n'y a d'ailleurs plus d'acheteur et de ce fait aucune concurrence. Il faut savoir qu'il n'y a plus d'abattoirs dans le Loiret.

> Ensuite est venue la question des ZNT (zones non traitées) ce sont des petites bandes enherbées de 3 à 5 mètres de large, dans les champs agricoles qui bordent les maisons habitées.

Elles ont pour but de protéger les habitants des traitements phytosanitaires. Cette loi a été votée très rapidement en décembre 2019, à la demande de certains écologistes et applicable en 2020. Ces surfaces de terre sont identifiées comme des gels de terre pour l'agriculteur, qui doit semer de l'herbe, la broyer régulièrement et passer du temps à n'en tirer aucun profit.

Dans un même temps, le secteur agricole est particulièrement affecté par le changement climatique, et une adaptation sera certainement nécessaire pour faire face aux défis liés au climat, telles que la désertification, la dégradation des terres, la sécheresse, les inondations et la pénurie d'eau.

A savoir :

Chaque agriculteur doit obligatoirement faire des analyses de terre pour calculer la quantité d'engrais et produits phytosanitaires nécessaires à sa production, ceci sous contrôle de la réglementation européenne, la PAC (Politique Agricole Commune).





VIE DE LA COMMUNE

RECENSEMENT DES PERSONNES VULNERABLES

Ces mots nous interpellent et pourtant !

Aujourd'hui, c'est un voisin qui a besoin d'aide et demain ce sera peut-être nous !

Depuis 2004, la loi relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées prévoit un recensement des populations concernées afin de leur venir en aide et s'assurer de leur bonne santé. Ceci, en cas d'événements graves de type plan canicule, grand froid ou crise sanitaire, comme nous vivons actuellement l'épidémie de la COVID-19.

Il est important que la solidarité s'organise dans notre village. Personne n'est à l'abri d'un accident, d'un problème de santé qui peut l'handicaper. Si nous sommes concernés, nous devons nous manifester pour nous faire connaître ou faire connaître les personnes de notre entourage, voisins, amis qui pourraient se trouver en difficultés.

Un Registre Communal recense ces personnes en référant leur nom, prénom, adresse, n° de téléphone, et coordonnées de leur médecin traitant.

L'inscription sur le Registre permet à la municipalité de garantir une veille, de les contacter ou se rendre à leur domicile pour s'assurer de leur état de santé et prévenir le cas échéant, le médecin traitant ou les secours.

La démarche d'inscription à tout moment de l'année, doit se faire de manière volontaire par la personne concernée ou son représentant légal. De la même façon, si vous avez connaissance de personnes fragiles isolées, n'hésitez pas à les orienter et les faire connaître auprès de la mairie.

Pour ce faire, vous devrez compléter un formulaire. Ce document peut être téléchargé à partir de notre site internet, complété et déposé dans notre boîte à lettres Mairie, ou par envoi postal ou mail. Si la personne concernée ne dispose pas d'internet ou d'imprimante, merci de nous le faire savoir. Ce document pourra être adressé à domicile.

Sont concernées :

- les personnes de 65 ans et plus, résidant seules ou en couple à leur domicile,
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, et résidant seules ou en couple à leur domicile,
- les personnes handicapées résidant seules ou en couple et bénéficiant de l'allocation adulte handicapée (AAH), de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), d'une carte d'invalidité, d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou d'une pension d'invalidité.

VIE DE LA COMMUNE

RECOMPENSES COMMUNALES

FLEURISSEMENT

Comme chaque année, la Municipalité récompense les habitants qui ont contribué à l'embellissement de notre commune en fleurissant leurs habitations.

Recevront cette année, pour le fleurissement, un bon de 50€ auprès des pépinières ASSELIN de Quiers sur Bezonde :

Mme Sabrina PESTY et M. David RIZZO
M. et Mme Philippe DRIARD
Mme Marie-Laure VERBITSKY
M. et Mme Benoit REBOUL
M. et Mme Hervé LAIZEAU
M. et Mme Claude CHAVANEAU
M. et Mme Jacques PILTE
M. et Mme Denis ROUSSEAU
M. Marcel BARREAU

LE PRIX DEPARTEMENTAL PARTICULIER

M. et Mme Claude CHAVANEAU
M. et Mme Jacques PILTE
M. et Mme Denis ROUSSEAU
bénéficieront également d'un prix du Département du Loiret pour le palmarès 2020

En effet, compte tenu des dispositions sanitaires liées à la COVID-19 le comité départemental n'a pu se déplacer pour sélectionner les lauréats. Il a donc décidé de faire confiance aux communes et d'entériner leur choix.

Lien internet pour accéder au palmarès 2020 pour toutes les communes du Loiret :

<https://fr.calameo.com>



LES DIPLOMES A L'HONNEUR

Cette année encore, la Municipalité souhaite récompenser les jeunes diplômés pour l'effort et l'investissement au travail.

Un bon d'achat de 50€ auprès de la SA GIBIER sera remis à :

Adrian LECARDEUR, BAC S, Sciences de l'ingénieur.

Baptistin MENEAU, Licence PRO Production végétal, expérimentateur végétal.

Natiao DOMMANGET, Brevet des Collèges + Brevet d'initiation aéronautique.

Prix départemental attribué à Mme Françoise DUFLOS



FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

A la suite de la pandémie qui frappe durement notre pays, le Conseil départemental du Loiret a organisé en mai 2020 une grande opération de soutien aux professionnels de la filière horticole et pépinière.

Un montant de 2193 € TTC a été alloué pour notre commune, par le comité départemental du fleurissement/SCHOL afin de s'approvisionner gratuitement auprès des horticulteurs et/ou pépiniéristes locaux pour faire l'acquisition de végétaux.

Une commande a été faite auprès des Pépinières ASSELIN pour un montant de 2555,85 € TTC qui permettra d'embellir notre village, notamment dans le bourg et aux abords de nos bâtiments communaux.

VIE DE LA COMMUNE

TRAVAUX DE VOIRIE

Des travaux ont été réalisés en septembre 2020 pour un montant de 28 945 €, du fait de la dégradation de certaines routes sur notre commune :

Route de la Pennerie, Route de Monteroy, Route de la Fosse Meunier, Route de Quiers, Route des Despres, Route de Chatillon, Route de Saint Loup, Route des Chaubègues et Route de Nesploy.

L'entretien du réseau de voirie représente un budget conséquent pour notre commune, la municipalité doit définir les priorités de travaux à effectuer tout en permettant aux habitants de bénéficier d'un réseau de routes convenable pour la circulation.

Voici quelques exemples de montants budgétaires :

En 2019 pour la Route de Quiers, le montant des travaux réalisés était de 24 050 € pour 240 m linéaire d'enrobé.



ROUTE DE NESPLOY

Pour la seule Route de Nesploy le coût des travaux engagés pour les réparations des fissures et le ré-gravillonnage s'élève à 8 460 € TTC. Il convient d'ajouter un busage pour consolider la route pour un montant de 3 443 € TTC soit au total 11 903 € pour seulement 125 m de long.

C'est pourquoi, chaque année, des choix budgétaires s'imposent à la Municipalité.

LOCATION DE LA SALLE



Tarifs	Week-end	Vin d'honneur	Association (réunion)
Commune et Personnel	200 €	100 €	gratuit
Hors commune	300 €	150 €	50 €

Les réservations de la salle sont possibles mais son utilisation, actuellement interdite, est liée aux contraintes sanitaires gouvernementales en vigueur pendant toute cette période de la pandémie COVID-19.

APPLICATION LOCALE DE PROXIMITE qui se déploiera sur nos communes à partir de mars 2021.

Des professionnels de l'accompagnement vers l'aide sociale, la prise en charge de la santé, les dispositifs d'emploi ou de formation, vont venir au contact des personnes connaissant des difficultés, pour les rencontrer au plus près de chez elles.

Ces acteurs locaux vous proposeront un lieu ressource pour vous donner des informations, vous écouter et vous proposer des activités individuelles ou collectives, dans des domaines variés tels la cuisine, le sport, les arts plastiques, le théâtre, le bien-être.

Plus d'infos : <https://www.mission-locale-pithiverais.org/author/ml-pithiviers/>

Vous serez informés du passage de leur dispositif mobile, équipé d'internet et d'outils bureautiques, par votre mairie et les réseaux sociaux, et vous pourrez aller les rencontrer, sans rendez-vous, sur le lieu de stationnement de leur véhicule.

Ce nouveau mode de rencontre s'adresse aux personnes qui se sentent isolées, qui éprouvent des difficultés dans leurs démarches et particulièrement les plus jeunes.

Vous ou une personne de votre entourage êtes concerné, faites-vous connaître auprès de votre mairie ou adressez un mail à animation.appi@gmail.com

MONOXYDE DE CARBONE



Inodore, incolore, indétectable par l'homme, le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France. Le monoxyde de carbone est un gaz asphyxiant très toxique qui prend la place de l'oxygène dans le sang. Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent.

Retrouvez toutes les informations de prévention à mettre en place sur le site de l'ARS <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/intoxication-au-monoxyde-de-carbone>

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

Vous êtes jeunes parents ou futurs parents, vous souhaitez connaître les possibilités de garde pour votre enfant : Le Relais Assistants Maternels est un service gratuit et ouvert à tous ! Pour le RAM beaunois : Myriam Bellanger vous accueille au 3 Bis, rue des Déportés à Beaune La Rolande :

lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h30,
mercredi de 9h à 17h30,
vendredi de 9h à 12h30.

Vous pouvez la joindre par mail ou téléphone aux coordonnées suivantes :

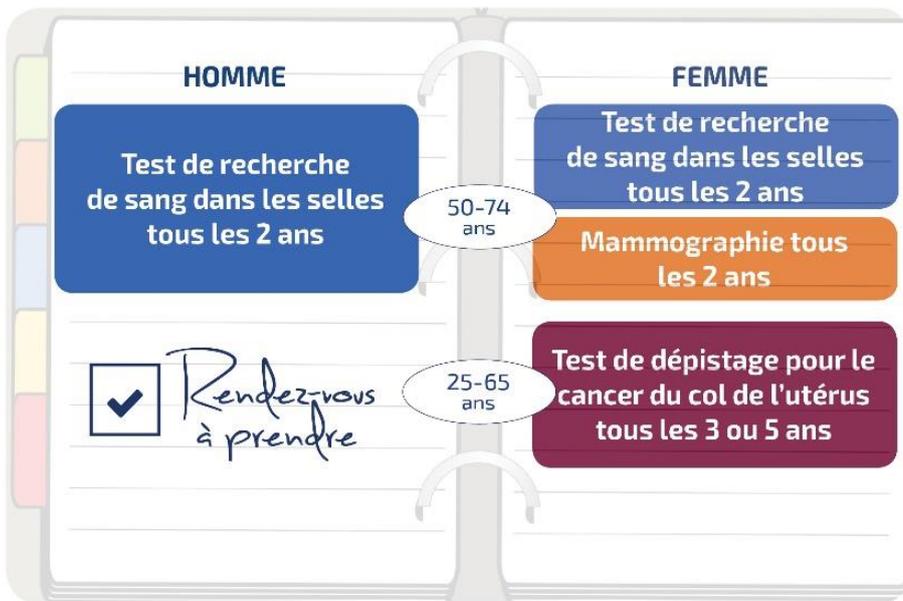
ram.beaunois@pithiveraisgatinais.fr / 02.38.33.92.68.

Retrouvez sur notre site internet les coordonnées des assistantes maternelles de Montliard : <https://www.montliard.fr/>

LES BREVES

**DÉPISTAGE
DES CANCERS**
Centre de coordination
Centre-Val de Loire

VOS RENDEZ-VOUS DÉPISTAGE DES CANCERS



Parlez-en à votre médecin !
Plus d'infos sur www.e-cancer.fr

INFORMATION DEPISTAGE DES CANCERS

76% des Français déclarent qu'ils feront plus attention à leur santé suite à la crise de la COVID-19. Participer aux dépistages des cancers est un moyen pour prendre soin de soi. Lorsqu'un cancer est diagnostiqué précocement les chances de guérison sont meilleures. Les examens de dépistage peuvent être réalisés par les professionnels de santé habituels dans le respect des gestes barrières.

CRCDC – Antenne 45
959 rue de la Bergeresse
45160 OLIVET
Sein : 02 38 54 74 00
Colon : 02 38 54 74 02
Col de l'utérus : 02 47 47 98 94



Des solutions de téléassistance pour sécuriser le quotidien. L'équipe de l'Agence d'Orléans se tient à votre disposition pour vous guider dans les choix d'équipements pour vous ou vos proches pour plus de sérénité et de liberté.

Toutes les informations :

<https://www.presenceverte.fr/agences/presence-verte-coeur-de-loire-orleans/>

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS
SUR NOTRE SITE INTERNET

<https://www.montliard.fr/>



LES BREVES



L'ARMEE DE L'AIR ET DE L'ESPACE RECRUTE

Cette année encore de belles opportunités sont offertes pour les jeunes femmes et les jeunes hommes en recherche de formation et d'emploi.

Grâce aux informations qui ont été relayées sur les territoires, en 2020, plus de 200 jeunes ont déposé un dossier de candidature au CIRFA d'Orléans. Beaucoup de fierté pour chacun des candidats retenus pour rejoindre la communauté des aviateurs.

Certains d'entre eux se trouvent actuellement en formation pour devenir navigateur, informaticien, commando parachutiste, mécanicien aéronautique, gestionnaire RH, agent de restauration, conducteur de travaux ou linguiste.

L'inscription au concours d'entrée à l'École de l'Air sur titre est ouverte jusqu'au 31 décembre. Retrouvez sur ce lien toutes les modalités d'inscription :

https://admissio.defense.gouv.fr/admissio/examen/?autoriteExamen=air&consulte=2021-EAE_TITRES_DECRET_4_3-1001

LES PROFESSIONNELS

Rénovation D'habitat
Entreprise générale du Bâtiment
Tout travaux de rénovation INT/EXT

DEJARDIN Mathieu DEVIS GRATUIT
TEL 06 37 51 02 69 45340 MONTLIARD
Mail: dejardin.mathieu4@gmail.com Facebook: renovationdhabitat

Jean-Marie
PINTO

Menuiserie Tous Services
ALU PVC BOIS

06 64 16 82 75

Tél. / Fax : 02 38 33 75 39
9, Chemin du Champ du Moulin - 45340 MONTLIARD
Email : mtpinto@orange.fr
SIRET : 494 880 164 00012

Ferme éducative des Queudanes

Dominique LARGILLIERE | 45340 Montliard
intervenant professionnel | 06 81 43 94 10
en médiation par l'animal | <https://www.facebook.com/Dominique.largilliere45/>
dominique.largilliere@outlook.fr

ASSELIN-BERTRAND
Installation - Dépannage - Entretien

Plomberie - Chauffage - Electricité

Pompe à Chaleur - Climatisation - Installation Frigorifique

02 38 90 10 91

GERVAIS COUVERTURE

- Couverture • Fenêtre de toit
- Démoussage • Zinguerie • Bardage

02 38 90 21 55 - 06 65 65 11 47
25, Route de Saint Loup - 45340 MONTLIARD

DIVERS



LA MARPA Les Néfliers

Depuis plus de 10 ans la MARPA **Les Néfliers**, résidence autonomie à but non lucratif située sur la commune de Nesploy, accueille des personnes âgées de plus de 60 ans seules ou en couple qui font le choix d'un lieu de vie à taille humaine, au service de leur autonomie.

La MARPA propose 23 places d'hébergement en appartements type 1 ou type 2. Les appartements sont à la fois indépendants et aménageables à votre gré avec votre mobilier, TV, téléphone. Les petits animaux de compagnie sont acceptés. Ils disposent d'un accès direct sur l'extérieur tout en étant connectés à des espaces communs et des services facultatifs. Il est possible de préparer son déjeuner ou de venir déguster les repas préparés par nos soins dans la salle commune. Des séjours de courte durée sont possibles grâce à un logement temporaire meublé accessible.

La liberté de mouvement, de participer ou non, à la vie collective, aux activités, est au cœur de nos préoccupations. A la MARPA séjournent avant tout des citoyens libres et autonomes. Il est ainsi possible de partir en vacances ou en week-end dans la famille, d'inviter des proches à manger chez soi ou dans la salle commune, de faire du jardin, ou d'aller faire ses courses. Il en va de même pour le choix des intervenants à domicile lorsque cela devient nécessaire. En effet, des intervenants extérieurs pour le ménage, l'aide à la toilette, ou encore l'accompagnement en courses peuvent être sollicités librement. Les aides du Conseil Départemental par le biais du dispositif APA, peuvent être déployées dans le logement de la MARPA comme dans un autre domicile.



La MARPA recense et facilite l'intervention des professionnels afin d'assurer à ses résidents la meilleure prise en charge possible. La petite équipe de la MARPA propose toute l'année des animations et des actions de prévention de la perte d'autonomie en s'appuyant notamment sur des intervenants locaux (psychomotricien, nutritionniste, opticien...).

Pour assurer la sécurité de tous, du personnel est présent sur place tous les jours de l'année de 7h30 le matin à 20h30 le soir. Le personnel prépare les petits déjeuners, déjeuners et dîners des inscrits aux repas ; assure l'entretien des locaux communs ; propose des animations ; veille à la santé, sécurité de tous et de chacun ; et est en lien avec les familles et les intervenants extérieurs. De nuit le système de médaillon d'appel est connecté à du personnel d'astreinte pour la prise en charge rapide de situations d'urgence.

Sur notre territoire, la MARPA *Les Néfliers* offre donc un lieu de vie simple et fraternel pour vieillir sereinement tout en étant entouré. Le modèle architectural, l'aménagement des locaux, les prestations facultatives mobilisables à souhait, la présence attentive d'une équipe aguerrie et de bénévoles impliqués, sont autant d'atouts permettant de préserver l'autonomie tout en sécurisant son vieillissement. Faire le choix de la MARPA c'est prévenir la dépendance et s'offrir un lieu de vie où l'on œuvre avant tout à rajouter de la vie à ses années avant de chercher à ajouter des années à la vie.

VIE DE LA COMMUNE

LES ANIMATIONS COMMUNALES

GALETTE CCAS DU 11 JANVIER 2020



34 personnes se sont retrouvées, comme chaque année, pour la traditionnelle galette offerte par le CCAS.

Notre maire, Didier BEAUDEAU a remercié les participants de leur fidélité à cette tradition de début d'année. Il a tenu à rendre hommage à ceux qui nous ont quittés. Il a adressé à tous, ses vœux et ceux de la municipalité.

Cette manifestation permet de se retrouver avec plaisir et de partager ces moments de convivialité très appréciés de tous.

VŒUX DE LA MUNICIPALITE DU 17 JANVIER 2020



La cérémonie des vœux s'est déroulée comme chaque année à la salle communale autour du Maire et du Conseil Municipal. En cette fin de mandat, Didier BEAUDEAU a tenu à retracer les réalisations de l'équipe Municipale au cours de ces 6 années d'exercice. Il a personnellement informé les personnes présentes de son souhait d'un nouvel engagement en tant que Maire afin de poursuivre et de réaliser de nouveaux projets pour notre village, en privilégiant l'intérêt général et collectif. Ce fut aussi l'occasion de remercier vivement les associations locales qui œuvrent pour offrir aux habitants et personnes extérieures des activités et manifestations de grandes qualités et appréciées de tous.

Au nom de la Municipalité et des employés communaux, Didier BEAUDEAU a présenté à tous ses vœux de santé et de bonheur les plus sincères et cordiaux. Pour terminer cette réunion d'une manière fort sympathique, la Municipalité a convié tous les participants à partager le verre de l'amitié.



LA VIE ASSOCIATIVE

LE COMITE DES FETES



Madame, Monsieur,

Une année blanche pour le comité des fêtes.

Le comité des fêtes, comme beaucoup d'autres associations, a dû annuler de nombreuses manifestations prévues à son calendrier (randonnée, diner étape, fête du 14 juillet, méchoui).

Cependant, notre seule et unique manifestation fût une belle réussite avec la soirée alsacienne du samedi 7 mars animée par la chanteuse NELL.

Je tiens à remercier toutes les personnes présentes lors de cette manifestation (membres du comité, participants) qui ont contribué au succès de cette soirée.

Quelques photos de notre seule et unique manifestation vous sont présentées sur la page suivante.

L'élaboration du calendrier des manifestations 2021 est prévue pour le début d'année.

La composition du bureau reste inchangée en attendant l'assemblée générale prévue normalement en début d'année.

Au nom de toute l'équipe, je vous présente mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2021 ainsi qu'une très bonne santé.

Merci à toutes et à tous

Philippe FAZILLEAU

COMPOSITION DU BUREAU

Président : Philippe FAZILLEAU

Vice-Présidents : Thierry PEGUY et
Denis ROUSSEAU

Secrétaire : Carole BERTRAND

Secrétaire adjointe : Séverine BEAUDEAU

Trésorière : Isabelle SEVIN

Trésorier adjoint : Christian LEQUATRE

Membres : Charles BERTRAND,
Danièle DOUARD,
Agnès FAZILLEAU,
Jean Marie LIMANTON,
Marie-Céline LIMANTON
Gilles MENEAU,
Jacques PILTE,
Odile ROUSSEAU



LA VIE ASSOCIATIVE

LE COMITE DES FETES

SOIREE ALSACIENNE DU 7 MARS 2020



VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION RENCONTRES ET CULTURE

Composition du bureau

Présidente : Françoise DUFLOS,
Secrétaire : Michèle SINIC,
Trésorière : Arlette DETEIX

LE MOT DE LA PRESIDENTE **Compte rendu de l'année 2020**



L'année a débuté par la St Vincent le dimanche 26 janvier. Comme à l'accoutumé, cette journée a commencé par la messe dite par le père Jean-Louis RODRIGUEZ qui a béni le pain distribué à la fin de l'office.

Ensuite, les gens se sont rendus à la mairie pour partager le verre de l'amitié avant de se rendre au repas préparé par le traiteur M. HUMMEL.



Le jeudi 13 février a eu lieu notre loto dirigé par Danièle et Micheline qui savent si bien présenter des jolis lots avec des petits riens. 37 personnes étaient présentes dans une ambiance toujours aussi agréable.



Le CORONAVIRUS est arrivé et le premier confinement qui a suivi, a tout arrêté !!!!
Plus de voyages, plus de belote, plus de repas, plus rien !!!

Les voyages ont été reportés en 2021 aux dates suivantes :

- Le voyage en Occitanie, du jeudi 24 juin au mercredi 30 juin 2021,
- Le voyage en Ecosse, du mercredi 01 septembre au mercredi 08 septembre 2021.

Il reste des places pour ces voyages, nous acceptons les non-adhérents qui peuvent s'adresser à :

Françoise DUFLOS au 02 38 33 71 22
Michèle SINIC au 06 84 16 91 11

LA VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES ET DES CHASSEURS DE MONTLIARD

LE BUREAU

PRESIDENT : Jean-Claude GUILLET
VICE PRESIDENT : Michel CAILLARD
TRESORIER : Jean-Louis SEVIN

LES MEMBRES

Claude CHAVANEAU
Jean PAUPHILLAT
Didier BEAUDEAU
Robert LEPRINCE
Laurent PELLETIER

*Les personnes souhaitant rejoindre notre Association peuvent prendre contact avec le Président
Jean-Claude GUILLET 06 03 00 48 22*

LE MOT DU PRESIDENT

Après avoir dû annuler notre traditionnel repas de chasse en mars 2020, à cause du 1^{er} confinement, la nouvelle saison s'annonçait plutôt bien.

Cet été, nous avons lâché 135 faisans, financés en partie par la Fédération des Chasseurs du Loiret et le GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique) du Beunois, tout en s'engageant à ne tirer que les coqs pendant 3 ans.

Quelques membres du bureau ont installé 5 volières de pré-lâché, nourri et abreuvé les oiseaux tout l'été.

Les premiers dimanches de chasse ont donné beaucoup de satisfaction avec la rencontre de nombreux lièvres, faisans et perdrix.

Tout cela fut stoppé, fin octobre, par le 2^{ème} confinement. Nous avons pu, néanmoins, réaliser notre plan de chasse Grand Gibier, grâce à un arrêté préfectoral.

Souhaitons que la prochaine saison se passe dans de meilleures conditions.



Installation d'une volière

HISTOIRE

Revenons à une tranche d'histoire du château de Montliard et de ses propriétaires.

Le Prénom Jean ordinairement donné aux aînés des De Vièvre disparaît avec Jean IV pour celui de Louis. Nous retrouverons ce prénom Louis ensuite sur sept générations.

C'est sous Louis I De Vièvre que l'actuel château de Montliard aurait été construit vers les années 1500. Nous ne disposons malheureusement d'aucune information documentée sur la période précise de construction, ni sur la durée de la construction.



Nous ne sommes pas non plus en mesure de faire une étude détaillée de tous les descendants de Louis I De Vièvre mais il a été possible de retracer des tranches de vie de certains.

Un fait certain est la (fausse) date 1572 mentionnée au-dessus de la porte de la tour : La date mentionnée était 1872. Le 1872 a fait place à 1572 vers les années 1950. Il s'agit d'une modification volontaire de mon Grand Père Jean Driard qui a fait transformer le 8 en 5 afin d'éviter les confusions sur l'origine de la bâtisse suite à l'article d'un journaliste amateur mentionnant un château du XIX^e siècle.

Que se passait-il en 1572 ? : En 1572, la France est en pleine guerre de religion. N'oublions pas le massacre connu de la Saint Barthélémy. Un De Vièvre, François, a fait d'ailleurs sa carrière dans les armes et combattu les protestants.

En 1567, François est « guidon », ce mot signifie qu'il porte le petit drapeau derrière lequel se rassemblent les 100 hommes à cheval. Ce titre de guidon est un honneur qui rapporte 300 livres par trimestre, De guidon, François De Vièvre devient lieutenant de sa compagnie et messager auprès du Roi. Il épouse Anne de la Châtre, veuve de François de l'Hospital. Il ne cesse de combattre les protestants jusqu'à son décès en 1587.

Durant ce siècle et le suivant, les De Vièvre continueront à servir le Roi. Ils se présentent sous les titres d'Escuyer ou Chevalier ou Lieutenant. Tous sans exception ajoutent les titres de « Seigneur de Montliard » ou « Seigneur de Montliard et autres lieux ». Ils ne cessent de produire des écrits pour défendre ce titre honorifique.

Louis IV De Vièvre (1592-1655) épouse Suzanne de Merlin. Leur contrat de mariage a été signé chez Robert Gastine à Aschères dans le Vendomois le 27 avril 1620. Contrairement à la plupart des De Vièvre établis dans les environs, il épouse à 28 ans une femme d'une autre région.

Dès 1639, peut-être à la suite d'une séparation de biens avec sa femme ou à un décès, il émancipe ses 6 enfants pour faciliter les donations qu'il leur fait la veille de Noël 1639.

Son fils Louis V épouse Marie Ducloux le 08 Août 1654. Le contrat de mariage est signé ce jour chez Thoreau à Châteauneuf sur Loire. A la suite de ce mariage, Louis IV laisse le château de Montliard au jeune ménage et se retire dans la maison du Petit bois à Nespley en échange d'une pension de 150 livres.

HISTOIRE

Il y mène une vie simple voire rustique comme en témoigne l'inventaire de ses biens meubles établi une douzaine de jours après sa mort :

Pas d'armoires seulement des coffres contenant des linges en simple toile.

Pas de chaises seulement des escabeaux.

Un lit placé au sein de la salle principale.

Ni verre, ni faïence seulement des plats en fer, en airain et deux bouteilles en cuir bouilli.

Un chandelier, un poêle, un couvercle et des boules sur les chenets.

Les seuls objets de valeur sont les couverts en étain, 2 tasses et 13 cuillères en argent.

C'est sur lui-même qu'il portait les signes de son rang : Le haut de chausses enfilé par-dessus son caleçon est en drap. Sur sa « chamoisolle » (chemise) il endosse d'abord un justaucorps, puis une casaque doublée et agrémentée de bouton d'argent. Il complète sa tenue avec l'épée et son baudrier, les bas de laine blanche et le chapeau noir. L'ensemble de cette tenue coûte environ 75 livres ce qui représente la valeur de 2 à 3 vaches.

Il allait régler ses affaires « en ville » à Boiscommun ou à Lorris ainsi vêtu et se déplace à l'aide de sa « cavalle » (cheval) harnachée d'une selle recouverte de velours rouge.

Sa fille ainée, Suzanne, se marie à Louis de Longueau de Saint Michel. Elle donnera naissance à une petite Suzanne qui entrera chez les Clarisses à Gien.

Louis IV De Vièvre décède dans la maison du Petit Bois à Nesploy en 1655.

SOURCES

Archives de Montliard

Les amis de l'histoire de Beaune. Bulletin Montliard 2010

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE



La situation sanitaire liée à la COVID-19 n'a pas permis, cette année, d'organiser la cérémonie du 11 novembre dans sa forme habituelle. Néanmoins, en nombre limité de personnes, il a été rendu hommage à nos morts de la guerre 14-18 avec la lecture d'un texte sur le soldat inconnu, par notre Maire Didier BEAUDEAU et le dépôt d'une gerbe de fleurs.

SOUVENIRS

LE CHEMIN DE FER



Pendant le XX^{ème} siècle, notre village de Montliard a été desservi par une ligne de chemin de fer qui reliait Orléans à Montargis.

Les gares ainsi implantées sur cette ligne étaient :

Orléans 0 km – Les Aubrais 2 km

Semoy 7 km – Vennecy 15 km

Donnery 20 km – Fay-aux-Loges 23 km

Vitry aux Loges 33 km – Combreux 35 km

Boiscommun Nibelle 43 km - Montliard 45 km

Bellegarde Quiers 51 km - Ladon 59 km

Saint Maurice sur Fessard 65 km

Pannes 69 km – Montargis 76 km

Avant la grande guerre, 4 omnibus assuraient le trafic journalier dans chaque sens. Entre les 2 guerres, le trafic fut réduit à 3 omnibus.

Après le dernier conflit, ce ne furent que 2 omnibus en semaine et 3 les samedis, dimanches et jours de fêtes.

La ligne fut alors mise à voie unique d'Orléans à Pannes. La section Pannes-Montargis le fut à son tour en 1954.

Le dernier autorail quitta Montargis le 4 novembre 1969.

Un service de cars SNCF fut instauré et fonctionna jusqu'en 1980.

Aujourd'hui,

La région Centre Val de Loire est responsable de l'organisation de tous les transports publics non urbains. Le réseau REMI est le nom du réseau multimodal organisé par la Région qui comprend des trains Rémi Express, des trains Rémi et des cars Rémi au sein de chaque département, et hors zones urbaines. Ainsi que les anciennes lignes de cars TER, les lignes interurbaines, les lignes de transport à la demande et les lignes de transports scolaires.

ILS NOUS ONT QUITTES



Robert PICHERY un homme discret et cultivé.

Ancien commerçant sur le Bellegardois, il avait consacré une partie de sa vie à son village. Des activités municipales au service de ses concitoyens, avec 2 mandats en tant qu'adjoint au maire de 2001 à juin 2012, date de son départ du Conseil Municipal. C'était un homme qui aimait se cultiver, la littérature, la musique classique agrémentait son quotidien. Il se passionnait pour la lecture en général et l'histoire de France en particulier. Il avait fait la guerre d'Algérie pendant 30 mois et collectionnait les livres historiques avec notamment une collection complète sur le Général de Gaulle. Jeune, c'était un sportif accompli qui multipliait les disciplines : lancement du javelot, du disque à Orléans dans les épreuves régionales et dans les rencontres interrégionales de Fontainebleau, puis le foot et la planche à voile car il aimait la mer et les bateaux. Pendant plusieurs années, en tant que chasseur, il a arpenté les champs mais c'était plutôt par goût de la nature et pour promener son chien.

Claude PICARD un ancien cultivateur qui aimait rencontrer les gens.

On se souviendra de lui, un homme toujours souriant, affable qui aimait le contact et la bonne table. Il participait activement aux manifestations de la commune et prenait plaisir à échanger avec tous. Toujours actif et indépendant malgré son grand âge, jusqu'à la fin il conduisait sa voiture et emmenait sa femme pour faire les courses. Il était attaché à la terre, cultivait son jardin dont il parlait de manière enthousiaste avec les amateurs de jardinage. C'était un chasseur, pendant de nombreuses années, il a partagé la passion de la chasse avec d'autres chasseurs Montliardais. Cet homme agréable et convivial restera dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu.

Ils resteront dans la mémoire de tous ceux qui les ont connus, côtoyés, rencontrés et à jamais dans le cœur de ceux qui ont partagé leur quotidien.

ETAT CIVIL



Naissances :

DELPORTE Tobias
KULUS Liyah
BACHELIN Carla

Décès :

PICHERY Robert
PICARD Claude

PAGE RECREATIVE

Au printemps, j'ai recueilli pendant notre période de confinement quelques histoires plus ou moins vraies, voire invraisemblables, histoires qui nous aidaient à passer le temps et, avec humour, à nous soutenir le moral. Anne Aunyme

CHASSEUR D'AFRIQUE

Un chasseur un peu tête en l'air oublia dans sa cantine de voyage de mettre son nécessaire pour fumer la pipe. Le griot du village, sous la case à palabres, lui expliqua qu'en Afrique il y avait toujours un moyen de faire l'impossible, il suffit d'y croire.



« Mon ami, tu fais 3 tas de terre. Un grand, un moyen et un tas bas. Tu détruis les deux premiers et tu gardes le tabac. Ensuite, tu pars chasser la panthère. Tu ne la tues pas, tu l'attrapes par la queue et tu la fais tourner comme un satellite. Elle va, comme le Spoutnik, faire bip – bip, pip – pip – pipe - pipe, panthère, pipe en terre. Et pour fumer ton tabac dans ta pipe en terre tu

assommes la panthère contre un arbre. Elle en voit 36 chandelles. T'en prends une pour allumer ta pipe ! »

LA « VERITABLE » HISTOIRE DU VINAIGRE D'ORLEANS

Paris était, bien sûr, dans les siècles passés un gros client pour les vins du bordelais qui, par cabotage le long de la côte atlantique, arrivaient jusqu'à Nantes.

Les pinardiers déchargeaient leur précieux liquide sur des gabares qui remontaient la Loire jusqu'à Orléans. C'était un choix judicieux car on pouvait transporter des grandes quantités de marchandises par voie fluviale et à moindre frais. Et de là, via le Loing, on rejoignait Paris. Mais tout n'allait pas toujours au mieux, le vent d'ouest n'étant pas toujours au rendez-vous, surtout l'été, les mâts des barges se brisaient parfois en passant sous les ponts.



Alors, même si le halage prenait la relève, le pinard arrivé à Orléans était devenu imbuvable et invendable, car il avait tourné en route. Plutôt que le jeter, les Orléanais eurent l'idée de le transformer en vinaigre. Cela devint donc une spécialité appréciée même au-delà de la région.



Monsieur et Madame Le Lièvre se font des câlins dans un coin du jardin. Aujourd'hui, elle ne lui a pas posé de lapin.

PAGE RECREATIVE

LE CERISIER

Je vais vous raconter l'histoire du cerisier d'un voisin logeant à une petite lieue de chez nous.



Robert, c'est son nom, le nom du voisin, pas du cerisier bien sûr. Tout le monde l'appelle Bébert, moi je l'appelle Bob, ça fait américain – ça fait plus chic même si c'est un peu snob. Il est content.

Bon, revenons à nos moutons ! Bob avait un très beau cerisier avec une très belle ramure et un tronc élancé. Au printemps, il faisait beau à voir tant

il était couvert de fleurs blanches, promesse d'une belle récolte. Hélas, c'était sans compter sur les gelées tardives qui depuis 2 ans, voire plus, lui faisaient misère. Mais là, les saints de glace venaient de passer et les petites cerises encore vertes étaient bien au rendez-vous.

Mais d'autres ennemis rodait, les pigeons et les étourneaux guettaient. Les premiers picoraient les semences de maïs que mon proche voisin venait de semer. Les seconds étaient à l'affut à l'orée du bois.

Mais Bobby, à la pointe du progrès..., veille, fusil de chasse à la bretelle. Seulement, sa maisonnée n'est pas d'accord. - « Que va dire la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) si jamais on te dénonce ? Ton attitude est inacceptable ! »

Bob ne se fâche pas et en bon paysan plein de bon sens, va chercher son radio transistor, le met dans l'arbre, la sono poussée à fond pour faire fuir les volatiles.

Ce que Bobby ignorait, c'est que les oiseaux du Loiret adorent la musique et en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, ils avaient dévoré les cerises, toutes vertes qu'elles étaient.

Ecœuré, Bob a émondé le cerisier, tel un totem. Grand Sachem, je l'ai surnommé. Comme Sachem ça lui allait bien, on l'a apocopé en Sacha. Et très fier, il en a profité pour dire qu'il était descendant d'un prince russe.

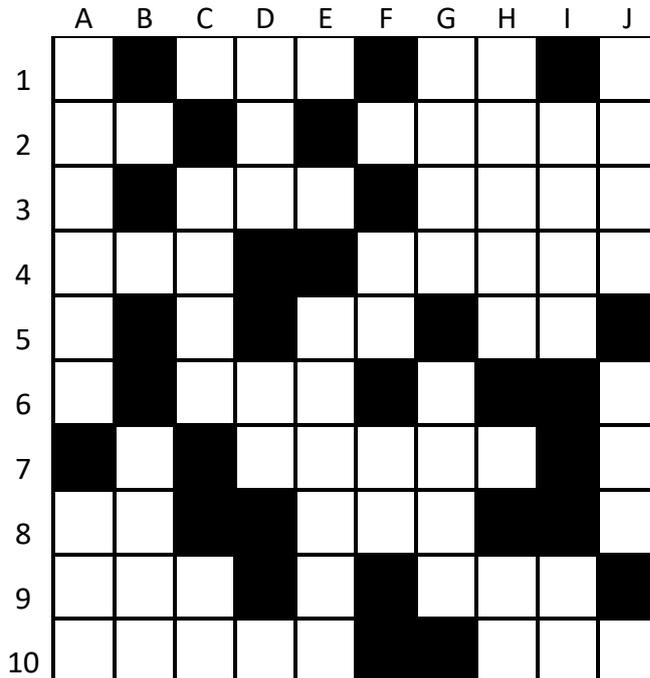
Il s'en passe des choses dans notre village !

MON ORDINATEUR

Mon ordinateur et moi, on entretient des bonnes relations. Ce n'est pas qu'on est amis, mais on a des bonnes relations de copinage. Je l'alimente chaque matin pour charger sa batterie et en échange, il me rend de menus services comme des achats en ligne par exemple. Mais, ce matin il a eu du mal à se mettre en route. Il était tout « ronchon ». Je lui ai posé la question : « ça ne va pas ? » Pas de réponse. Je lui ai donc proposé un petit autotest rapide. OK a-t-il dit. Ce fut fait. Résultat : c'est l'antivirus qui n'est plus à jour. Il faut le changer. Je m'en occupe lui ai-je dit. Je suis donc allé à la pharmacie acheter un masque chirurgical. Il y en avait plusieurs modèles. J'en ai choisi un beau de fabrication française de chez « MASCARAT » !



MOTS CROISES



Horizontalement

1. Sac retourné – Appréciation scolaire
2. Cale d'établi retourné – Echarpe
3. Courant ou café – Règle retourné
4. Convendra – Tas de beurre
5. Filet mignon dans le pré – Vieille habitude
6. Parc animalier
7. File d'attente
8. Communauté Européenne – Parasite arboricole
9. Cancre – Le dernier raccourci à l'envers
10. Surmulots – De bonne heure

Verticalement

- A. Ennuis ou graines – Conjonction ou véhicule
- B. Entrava
- C. Musique afro-américaine – Extraterrestre de cinéma
- D. Papier de cuisine – Sans le P il est très pris (phonétique)
- E. Couleurs de la colère
- F. Lettre grecque – Berné
- G. Dieu à Athènes – Peau tannée
- H. Molesté – Annonce une suite
- I. Ou la rivière se la coule douce - Première d'une suite de 7
- J. Administre - Beau pour un homme

La grille une fois remplie permet de trouver 7 lieudits de Montliard.
Les solutions sont littérales ou phonétiques.

PARUTION ANNUELLE

Directeur de la publication : Le Maire Didier BEAUDEAU

Responsable de la Rédaction : La commission communication - rédaction
Martine GUILLET
Thierry PEGUY
Jean-François LECARDEUR
Tanguy MONTIER

UN GRAND MERCI aux personnes qui ont participé et se sont investies à la création de ce bulletin :

Coralie LEBIGOT pour sa participation à certains articles

Martine et Dominique LARGILLIERE pour la rubrique souvenirs.

Annick GALIZIA pour la page d'histoire

Jean-Claude GUILLET pour l'article sur l'Association de Chasse

Philippe FAZILLEAU pour son article sur le Comité des Fêtes

Françoise DUFLOS pour les articles et photos sur l'Association Montliard Rencontres et Culture.

Philippe DRIARD pour l'article de l'ADAPA

Françoise DUFLOS,
Sylvie BEAUDEAU,
André et Michèle SINIC,
Karine MONTIER pour la relecture du bulletin

André SINIC pour la grille de mots de croisés et les histoires

Photos d'illustrations et des différentes manifestations :
Sylvie BEAUDEAU.